



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Le syndicat SUPAP-FSU réclame des conditions de restauration dignes de ce nom pour les agent.es du centre municipal de santé Marcadet dans le 18^{ème} arrondissement

Le restaurant administratif de l'ASPP « poissonniers » qui permettait aux agent.es du centre municipal de santé « Marcadet » de se restaurer à moindre coût est fermé depuis le mois de juillet 2021, pour travaux pour une période minimale de 2 ans !

Actuellement, les agent.es n'ont de solution de proximité pour se restaurer dans un restaurant de l'ASPP.

En effet, le restaurant ASPP le plus proche se trouve 11, rue du pré à la porte de la chapelle à 15mn de transport en commun.

Par ailleurs, le restaurant « conventionné », le plus proche (le restaurant CER Paris est, 162 rue du Faubourg St Martin 75010 Paris) est à au moins 15 mn de trajet par la ligne de métro n°4.

Le syndicat SUPAP-FSU proposera donc au SRH de la nouvelle direction de la santé d'autoriser les agent.es du centre municipal à se restaurer dans le restaurant ASPP de la porte de la chapelle ou dans le restaurant conventionné le plus proche qui semble le restaurant précité.

Les 2 solutions devraient être possibles sauf au cas où il y aurait une fermeture ou trop d'affluence dans l'un des deux restaurants.

En revanche, dans les deux cas, il y a au moins 15 mn de trajet aller et 15 mn retour, or le règlement du temps de travail permet de compter dans le temps de travail, 15 minutes de trajet.

Le syndicat SUPAP-FSU revendique donc pour les agent.es du centre municipal de santé Marcadet, de pouvoir se restaurer dans de bonnes conditions et de limiter l'impact négatif du trajet sur le temps de travail.

Agentes et agents du centre municipal de santé « Marcadet », si vous souhaitez donner du poids à ces revendications légitimes, signez massivement la pétition que notre militant local a transmis au personnel du centre de santé.

Nous transmettrons ce tract à la DRH centrale, et aux services RH de la DASES et de la direction de la santé avec votre pétition !

Lien : vers carte d'implantation des restaurants ASPP et conventionnés (pas à jour apparemment)

<http://drhiis2k3s2/ASPPDev/Map/MapRestauVille.asp>

En annexe, le tableau récapitulatif des restaurants de la zone avec le temps de trajet

Tableau récapitulatif des restaurants de la zone avec le temps de trajet

Site de départ	Arrivée	type restaurant	Durée du trajet RATP	Station de métro d'arrivée
	Restaurant ASPP, 11 rue du pré 75018 Paris (porte de la chapelle)	Restaurant ASPP	15mn	piéton + ligne 12
centre de santé municipal Marcadet 22 Rue Marcadet 75018 Paris	Restaurant de l'hôpital Bretonneau, 23 Rue Joseph de Maistre 75018 Paris	Restaurant conventionné	18mn	piéton + ligne 12
	Restaurant de l'Hôpital Bichat, 46 rue Henri Huchart 75018 Paris	Restaurant conventionné	20mn	piéton + ligne M4 + tram
	Restaurant RATP la villette 159 bd de la villette 75010 Paris	Restaurant conventionné	17 mn	M4+ M2
	Restaurant de la poste, 33 rue Rodier 75009 Paris	Restaurant conventionné	19 mn	bus 85
	Restaurant CRAMIF, 17 avenue de Flandres 75019 Paris	Restaurant conventionné	18 mn	M4+ M2
	Restaurant ASPP mairie du 9ème, 6 rue Drouot 75009 Paris	Restaurant ASPP	21mn	M4+ M9
	Restaurant de la CNAV,12 rue de Joinville 75019 Paris	Restaurant conventionné	23mn	bus 60
	Restaurant CER Paris est, 162 rue du Faubourg St Martin 75010 Paris	Restaurant conventionné	15mn	M4
	Restaurant ASPP mairie du 17ème, 16 rue des Batignolles 75017 Paris	Restaurant ASPP	24mn	bus 80